

Bourses scolaires

En vertu de l'**article L452-2 du code de l'éducation**, l'AEFE assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France.

Elle peut accorder une aide à la scolarité aux « enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'éducation nationale ».

Liste des établissements :

<https://www.aefe.fr/reseau-scolaire-mondial/les-etablissements-denseignement-francais>

Cette aide permet de couvrir, sous certaines conditions, tout ou partie des frais de scolarité devant être acquittés par les familles.

➤ Le dispositif

Cette aide à la scolarité est attribuée **sous conditions de ressources**. Elle est **réservée aux élèves français âgés d'au moins trois ans résidant avec leur famille à l'étranger, inscrits au registre mondial des Français établis hors de France et scolarisés dans un établissement d'enseignement français**.

Les ressources de la famille doivent s'inscrire dans les limites d'un **barème d'attribution** défini en fonction de la situation économique et sociale de chaque pays et revu annuellement.

La **demande de bourse doit être renouvelée chaque année** et le dossier doit être impérativement déposé dans les **délais réglementairement fixés** par le poste diplomatique ou consulaire.

La demande de bourses est indépendante de l'inscription dans l'établissement.

Une brochure d'information très détaillée est diffusée par l'AEFE à destination des familles.

Crédits bourses scolaires ouverts dans le budget de l'AEFE

	Dotation budgétaire en M€	Subvention effective en M€	ASESH en M€	Montant des bourses en M€
2016	106,26	92,26		106,26
2017	110	99,2		99,2
2018	110	102	0,3	102
2019	105	101,85	0,3	101

Le différentiel entre la subvention effective de l'État et les bourses attribuées est assuré par prélèvement sur la "soulte" du service des bourses, cette réserve (16M€) est constituée grâce aux effets changes et aux bourses non-attribuées (élèves non scolarisés, terminales...)

Bourses scolaires

Chiffres CNB de Décembre	Nb demandes	Nb boursiers	Montants en M€	Coût moyen boursier		Dotation initiale État en M€	Subvention État M€
2015	28961	25307	97,27	4464		125,15	115,46
2016	28846	25872	100,39	4972		106,26	87,26
2017	28238	23289	102,08	4076		110	99,2
2018	27467	25432	104,98	4046		110	102

La moyenne 2018/2019 des frais de scolarité (S) des pays du rythme nord (5 572€) est quasi stable par rapport à la campagne précédente (5 537€).

La moyenne des frais de scolarité (S) 2018 des pays du rythme sud (5 563€) est en progression de 17% par rapport à la campagne 2017 (4 710€) ce qui s'explique essentiellement par la variation des taux de change favorable à l'euro.

Le nombre de demandes de bourses (élèves) est en baisse, ce qui se répercute sur le nombre de boursiers. Il est difficile de savoir si cette baisse est due à une amélioration de la situation matérielle des familles ou si celles-ci se censurent anticipant un refus ou une quotité trop faible. Le nombre de familles indiquant quitter l'établissement pour des raisons financières est lui aussi difficile à interpréter : certaines ayant une quotité de 100% avancement ce motif, d'autres estiment le poids de la scolarité trop lourde par rapport à leurs choix de vie, le reste à charge pour des familles à partir du troisième enfant scolarisé ayant des quotités moyennes ou faibles peut être dissuasif, enfin, de plus en plus de familles binationales choisissent l'enseignement du pays d'accueil estimant excessifs les frais de scolarité.

La baisse des effectifs en maternelle est un signal de ce que les familles hésitent à s'engager dans un cursus long de peur de ne pouvoir assumer jusqu'au bout des frais en constante augmentation.

Il est fondamental que les familles soient sécurisées par un système clair et stable dans la durée.

Le barème et les instructions visent à garantir l'équité, cependant ils ne suffisent à eux seuls à rendre compte de la réalité du vécu des familles. Le travail des conseils consulaires est essentiel puisqu'il permet de compléter l'aridité des chiffres par des éléments concrets : les visites à domicile donnent une idée du train de vie des familles, des éléments non quantifiables (maladie, décès, divorce...) peuvent enrichir l'étude de la situation d'une famille. L'étude du reste à charge des familles est aussi importante.

Bourses scolaires

➤ **Pour tout savoir sur les bourses scolaires :**

<https://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/cadre-general>

<https://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/criteres-et-modalitesdobtention>

<https://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/2019-2020-brochure-info-bourses-scolaires-aefe-pays-rythme-nord.pdf>

<https://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/2020-brochure-info-bourses-scolaires-pays-rythme-sud.pdf>

➤ **Aide à la scolarisation des élèves boursiers en situation de handicap (bourses ASESH)**

Les élèves boursiers en situation de handicap peuvent obtenir une aide spécifique destinée à couvrir la rémunération de l'accompagnant à la scolarité des élèves en situation de handicap (ASESH).

Les ASESH sont recrutés et rémunérés par la famille.

La demande de bourse ASESH sera étudiée par le poste diplomatique ou consulaire, sous réserve que soit produite une évaluation des besoins de compensation par une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le niveau de couverture de la rémunération de l'accompagnant sera décidé par l'Agence, en fonction des possibilités budgétaires, après examen de quatre documents :

- conclusion d'une MDPH chargée d'évaluer les besoins de compensation,
- projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- autorisation de présence d'un accompagnant dans l'établissement,
- contrat de travail de droit local signé entre les parents et l'accompagnant.

Une somme de 300 000€/an est consacrée par l'AEFE à ce budget.

➤ **Consulter les ressources documentaires :**

Formulaires de demande de reconnaissance d'un handicap auprès d'une MDPH

<https://www.aefe.fr/rechercher-une-ressource-documentaire/formulaires-de-demande-de-reconnaissance-dun-handicap-aupres>

Modèle de convention autorisant la présence d'un ASESH dans l'établissement

<https://www.aefe.fr/rechercher-une-ressource-documentaire/modele-de-convention-autorisant-la-presence-dun-asesh-dans>

Livret d'information sur l'aide humaine à destination des parents dont l'enfant est en situation de handicap

<https://www.aefe.fr/rechercher-une-ressource-documentaire/livret-dinformation-sur-laide-humaine-destination-des-parents>